



13 avenue Leo Lagrange
25000 Besançon
Tél. 03 81 81 02 77
@mail : clubalpinfr.besancon@gmail.com

**COMMISSION RANDONNEE DU 23/04/2024
A 20 H**

DIFFUSION : PARTICIPANTS ET TOUS ENCADRANTS RANDONNEE.

Présents (9) :

Christelle Boissenin, Françoise Crochot, Olivier Duquesnoy, Annick Moulin, Patrice Nicolas, Elisabeth et Gilles Pasteur , Philippe Pescay, , Olivier Tha.

Excusés (2) :

Hervé Fagard, Eric Roussillon

Secrétariat de séance : Olivier Duquesnoy

Vous trouverez au verso le compte-rendu des sujets évoqués et des décisions prises ou suites prévues.

**Le Responsable de la Commission Randonnée
Philippe PESCAY**

SUJETS EVOQUES	DECISION PRISE OU SUITE PREVUE
<p>I – Renouveau du responsable de la Commission Randonnée.</p> <p>Philippe Pescay est disponible pour une nouvelle année.</p> <p>II– Programmation et gestion des sorties</p> <p>1- Philippe Pescay souligne que la programmation se déroule dans l'ensemble dans de bonnes conditions. Toutefois, les sorties de fin de semaine restent en relatif le point faible.</p> <p>2- Il rappelle aussi aux encadrants de bien consulter les projets des collègues avant de demander une mise au planning.</p> <p>3- Actuellement les formations organisées par des encadrants du club sont affichées dans le calendrier des sorties .Faut-il maintenir l'affichage des formations de niveau 2 (perfectionné...) qui ne sont pas ouvertes à l'ensemble des licenciés ?</p> <p>4- Gestion des arrhes : il est souhaitable que les modalités de restitution soient homogènes. Le magazine du club indique que les annulations tardives »non motivées » ne seront pas restituées, mais cela ne répond pas à toutes les situations , notamment lorsqu'une annulation modifie l'équilibre financier d'un séjour (covoiturage , arrhes retenues par l'hébergeur).</p> <p>III– Nouveaux cursus de formation.</p> <p>Olivier Tha, instructeur Randonnée et membre de la commission nationale « activités pédestres »(*) de la FFCAM, rappelle que les initiateurs raquettes sont maintenant habilités à certifier le niveau 3.4. Par ailleurs, il présente :</p> <p>1-le référentiel détaillé pour la compétence 3.3 de l'initié, qui reprend carto 1 et les aspects protection de l'environnement,</p> <p>2- les projets de formation qu'il prévoit pour la période septembre à décembre 2024.d'Olivier pour 24/25, notamment concernant le cycle initiation rando,</p> <p>Françoise indique que ces sujets seront à l'ordre du jour de la commission Formation qui se réunira le 13 juin.</p> <p>En réponse à une question écrite d'un stagiaire, il est précisé que le prêt de cordes par le CAF est réservé aux initiateurs.</p> <p>La séance est levée à 21 h30, suivie d'un moment convivial.</p>	<p>Il est réélu à l'unanimité.</p> <p>1-Appel est fait aux bonnes volontés, notamment aux initiateurs qui organisent peu voire pas de sorties.</p> <p>2- Noter aussi que le week end »découverte » du club aura lieu les 14 et 15 septembre.</p> <p>3-Elles continueront d'être affichées pour faciliter le processus d'inscription.</p> <p>4- Le principe de base est de restituer en l'absence d'enjeux financiers. Si cas de force majeure et que la restitution se fait au détriment du groupe, il semble opportun de faire valider par les participants En toute hypothèse, il faut être précis dans le descriptif de la sortie, ou sa fiche d'informations complémentaires.</p> <p>(*)La commission nationale »activités pédestres » englobe randonnée, trail, marche nordique et orientation ; l'activité raquettes relève de la commission « sports de neige »</p> <p>Ces 2 documents (référentiel 3.3) et projets pour sept/décembre 2024 sont adressés en pièces jointes aux initiateurs randonnée. Il leur est rappelé que des formations de formateur CARTO 1 (= Initié 3.3) sont organisées en septembre à leur intention.</p>

